

## On vous dit tout sur l'amiante et les différentes responsabilités juridiques



Modalité au choix : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)  
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)



7 heures

### TARIF PUBLIC

A partir de 350,00 €

### DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant programmation au planning annuel

### NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

### PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM (Questions à choix multiples) durant le parcours permettant de s'auto-évaluer et avec le formateur collectivement : quiz (jeux dynamiques), participation et réponses aux questions du formateur.

### FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de formation

### PARTICIPANTS



## PUBLIC

**Maître d'ouvrage** : Juriste-rédacteur, directeur du patrimoine, responsable de service, gestionnaire d'opération. **Donneurs d'ordre** : Architecte, maître d'oeuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage. **Agent immobilier** : Administrateur de bien, syndic de copropriété ou transactionnel.

*Cette formation permet également de répondre aux obligations de formation dans le cadre de la loi ALUR (thématique Juridique).*



## PRÉREQUIS

Aucun



## OBJECTIFS

Connaitre les responsabilités du Maître d'ouvrage, de don donneur d'ordre selon les événements liés à son patrimoine; et des entreprises.

Comprendre les responsabilités du donneur d'ordre concernant les diagnostiqueurs.

Etre en capacité d'identifier les effets de l'amiante sur la santé, les interdictions et les obligations.

Décrypter la réglementation pour anticiper les risques liés à l'amiante sur un chantier (responsabilité des acteurs) ou lors de la rédaction d'un appel d'offre ou d'une consultation ;

Savoir gérer les relations avec les entreprises de travaux ; Connaitre la manière dont doit être géré l'enlèvement des déchets amiante d'un chantier dans le respect de la réglementation.





## PROGRAMME

Introduction : Glossaire des définitions communes et acronymes usuels ; décryptage de la réglementation en matière d'amiante.

Les enjeux et responsabilités d'un donneur d'ordre vis-à-vis des diagnostics immobiliers (généralités) ; les évolutions des diagnostics immobiliers réglementaires ;

Les responsabilités du maître d'ouvrage et de son donneur d'ordre (maître d'oeuvre, architecte, syndic, régie...) selon les événements liés à son patrimoine (vente, occupation, gestion courante, maintenance, travaux de réparation ou de réaménagement, démolition...);

Les responsabilités du donneur d'ordre concernant les diagnostiqueurs : que faut-il demander et vérifier? Comment le sélectionner ?

Les effets de l'amiante sur la santé; Les interdictions et obligations liées à l'amiante;

La gestion du risque amiante selon les événements du patrimoine ; La gestion des relations avec les entreprises de travaux (SS4 ou SS3) obligation de formation; La gestion des déchets amiantés.



## FORMATEURS

Expert des différents domaines du diagnostic amiante mention (travaux et démolition), ayant travaillé dans le diagnostic immobilier avant un parcours de formateur. Tous sont également formateurs SS4.



## MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel, présentation sur vidéoprojecteur ou en visioconférence. Projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, échanges expérience terrain, cas pratique, ...). Animation des séances en visio avec des mises en situation et quizz dynamiques.

Matériel requis pour la formation en distanciel : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance (en visio) peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, registre d'accessibilité consultable) ou dans des locaux ERP.

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



## SATISFACTION

Taux de satisfaction :

Variable non renseignée %

Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](http://ASE-FORMATION.COM)

04 66 21 21 46





ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)

04 66 21 21 46

